

Biodiversité rare ou menacée : 22 % des habitats et 28 % des espèces dans un état favorable

La deuxième évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces parmi les plus rares ou menacés d'Europe a été réalisée par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Habitats ». Couvrant la période 2007-2012, elle confirme les conclusions de la précédente évaluation (2001-2006) : la part des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation en France est faible (un habitat sur cinq et une espèce sur quatre). L'état de la moitié des espèces et des habitats est jugé stable au cours de la période 2007-2012. Des tendances positives sont notées pour certaines espèces en lien avec les mesures de protection dont elles bénéficient. Toutefois, elles restent moins nombreuses que les tendances négatives. Les écosystèmes marins, littoraux, humides et aquatiques sont parmi les plus dégradés.

Face à la dégradation de l'état de la biodiversité européenne, la directive « Habitats, Faune, Flore »¹ vise le maintien et l'amélioration de l'état de conservation des espèces et des habitats parmi les plus rares ou les plus menacés d'Europe, afin de garantir leur pérennité à long terme. Environ 230 habitats et 1 200 espèces végétales et animales² sont ainsi reconnus comme étant d'intérêt communautaire. L'article 17 de la directive prévoit que les États membres entreprennent tous les six ans une évaluation de leur état de conservation.

Le territoire européen est partagé en 14 régions biogéographiques, dont 6 couvrent la France métropolitaine. Cette dernière compte 132 habitats et 312 espèces d'intérêt communautaire. Tous sont évalués dans chacune des régions biogéographiques où ils

sont présents. Avec plus de 1 000 évaluations, la France est le pays de l'Union le plus concerné, devant l'Espagne et l'Italie, ce qui traduit la richesse biologique de son territoire et son importance au sein de l'espace communautaire.

Un habitat sur cinq et une espèce sur quatre sont dans un état de conservation favorable

Pour les habitats (graphique 1), 301 évaluations ont été réalisées. Elles concluent à un état de conservation défavorable dans trois quarts des cas contre un état favorable dans seulement un cinquième des cas. L'état de conservation n'a pas pu être déterminé dans 5 % des évaluations en raison d'un niveau de connaissance insuffisant des habitats concernés.

L'évaluation des habitats et espèces d'intérêt communautaire : un exercice partenarial

Les habitats naturels ou semi-naturels correspondent à une entité écosystémique précise incluant les communautés d'espèces ainsi que leur environnement abiotique. L'évaluation de l'état de conservation ne porte que sur les habitats et les espèces dits d'intérêt communautaire. Il s'agit d'habitats en danger ayant une aire de répartition souvent réduite et d'espèces en danger, vulnérables, rares ou endémiques sur le territoire communautaire, strictement protégés et/ou pour lesquels doivent être désignées des zones spéciales de conservation. Ainsi, les conclusions obtenues ne concernent qu'une partie de la biodiversité.

Coordonnée et animée par le Service du patrimoine naturel (SPN) du Muséum national d'histoire

naturelle (MNHN), pour le compte du ministère en charge de l'Écologie, et suivant une méthodologie commune à tous les États membres, cette évaluation a été menée en partenariat avec la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN), l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie), la Société herpétologique de France (SHF), la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFPM), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Plus de 400 experts ont ainsi été mobilisés pour la rédaction, la relecture et la validation des fiches d'évaluation.

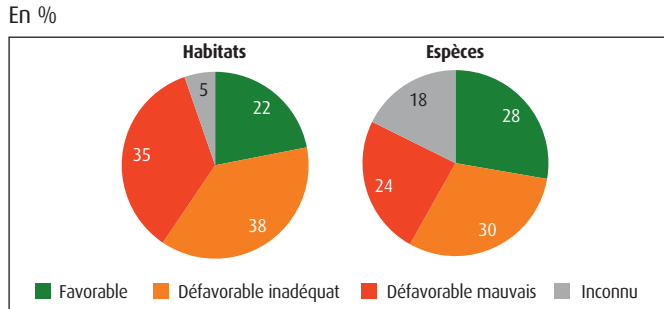
¹ Directive du Conseil 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite le plus souvent directive « Habitats », qui ne s'applique pas dans les outre-mer.

² Les espèces de la directive « Oiseaux », faisant l'objet d'une évaluation spécifique, ne sont pas prises en compte.

Pour les espèces (*graphique 1*), plus de la moitié des 707 évaluations montrent un état de conservation défavorable contre un peu plus d'un quart qui présentent un état favorable. La non-détermination de l'état de conservation dans 18 % des cas concerne surtout les espèces marines, les chauves-souris, les invertébrés et les lichens, groupes qui demeurent assez mal connus.

Pour les régions marines, au-delà des difficultés d'évaluation dues au manque de connaissances importantes, les résultats 2007-2012 confirment l'état de conservation globalement défavorable des espèces et des habitats, souligné lors de la première évaluation.

Graphique 1 : état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur la période 2007-2012



Source : MNHN (SPN), 2013

Ces résultats pour l'ensemble de la France masquent néanmoins des différences importantes à l'échelle des régions biogéographiques (*carte 1*). La région alpine est celle où les habitats et les espèces sont les mieux conservés. Dans la région méditerranéenne, les espèces figurent également parmi les mieux conservées, avec toutefois une part importante en mauvais état ; la situation des habitats est en revanche moins favorable.

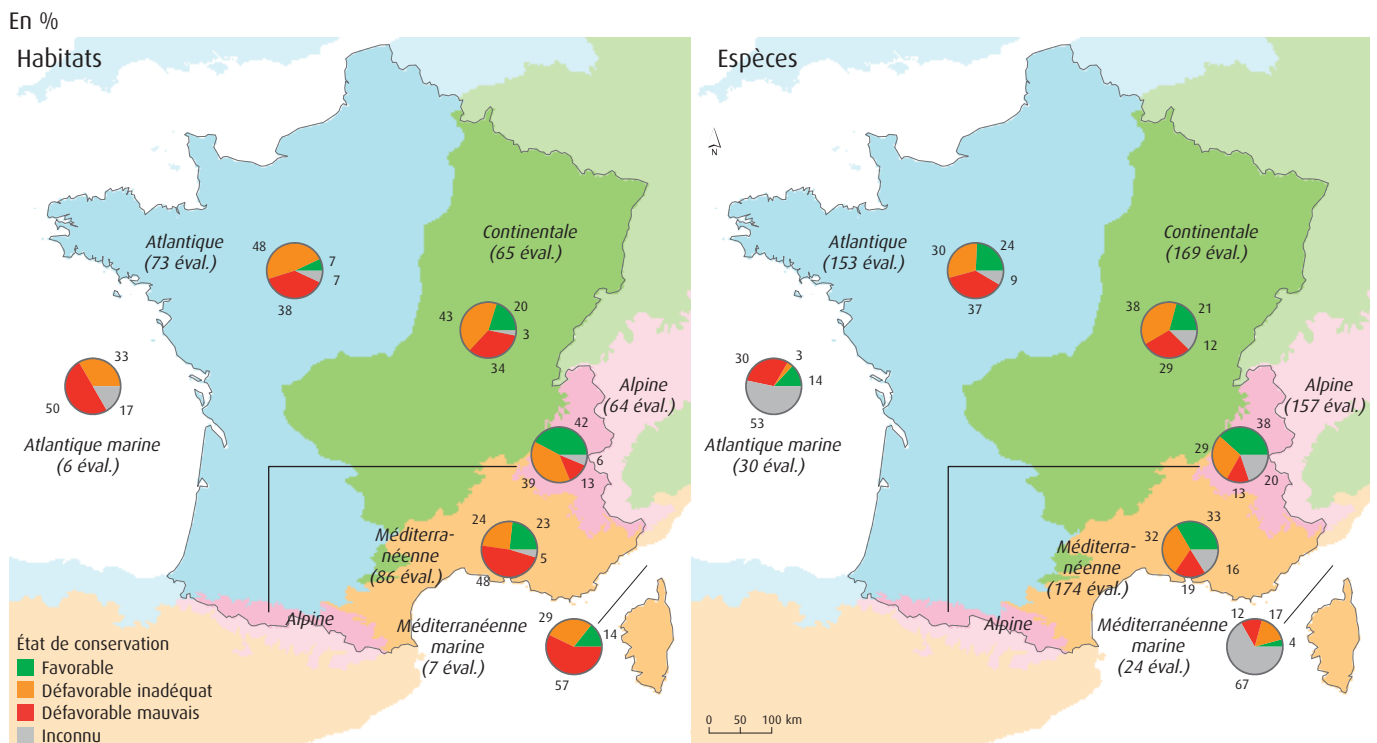
Une meilleure connaissance et des tendances 2007-2012 plutôt stables

La comparaison des résultats obtenus pour les périodes 2001-2006 et 2007-2012 est délicate en raison des ajustements méthodologiques entre les deux exercices et, plus encore, de l'amélioration des connaissances (mise à jour ou réalisation de nouveaux inventaires). La plupart des modifications constatées s'expliquent donc davantage par la disponibilité de meilleurs jeux de données que par un réel changement d'état de conservation des habitats et des espèces. Cette deuxième évaluation permet avant tout de consolider et confirmer les résultats de la période précédente.

Cependant, les évaluateurs se sont aussi prononcés, à dire d'experts, sur les tendances d'évolution sur la période 2007-2012 (*graphique 2*). Dans la moitié des cas, l'état des espèces et des habitats est stable. Toutefois, les situations qui se dégradent sont nettement plus nombreuses que celles en voie d'amélioration : une évaluation sur cinq conclut à une tendance au déclin et seulement 4 % à une tendance positive. Les connaissances sont insuffisantes pour le reste des évaluations. Les habitats sont deux fois plus en déclin que les espèces, avec respectivement 30 % et 15 % des évaluations, mais la tendance est inconnue pour près d'une espèce sur trois. Ces dégradations concernent souvent des régions biogéographiques ou des écosystèmes parmi les moins bien conservés. C'est le cas de la région continentale, où près de la moitié des habitats se dégradent, ainsi que des écosystèmes humides et aquatiques, ou encore littoraux. Plusieurs d'entre eux ont un intérêt économique majeur, comme certains bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (herbiers et maërls) où, au-delà de leur biodiversité patrimoniale élevée, se concentrent et se reproduisent de très nombreuses espèces pêchées.

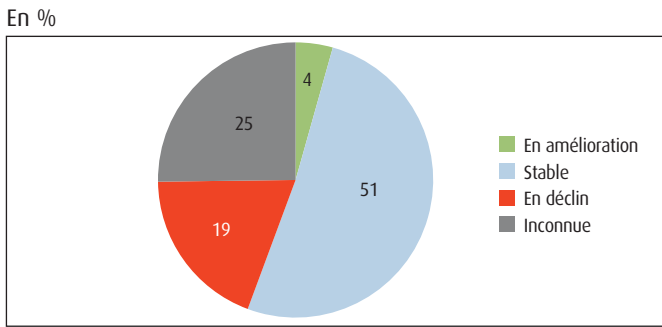
Comme lors de la précédente évaluation, la région continentale, et plus encore la région atlantique, présentent les résultats les plus défavorables, qu'il s'agisse des habitats ou des espèces. Les deux tiers des espèces de ces deux régions sont dans un état de conservation défavorable. Les habitats atlantiques sont dans une situation particulièrement préoccupante.

Carte 1 : état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par région biogéographique sur la période 2007-2012



Source : MNHN (SPN), 2013

Graphique 2 : tendance d'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur la période 2007-2012



Source : MNHN (SPN), 2013

Les écosystèmes forestiers en meilleure situation que les écosystèmes littoraux ou humides

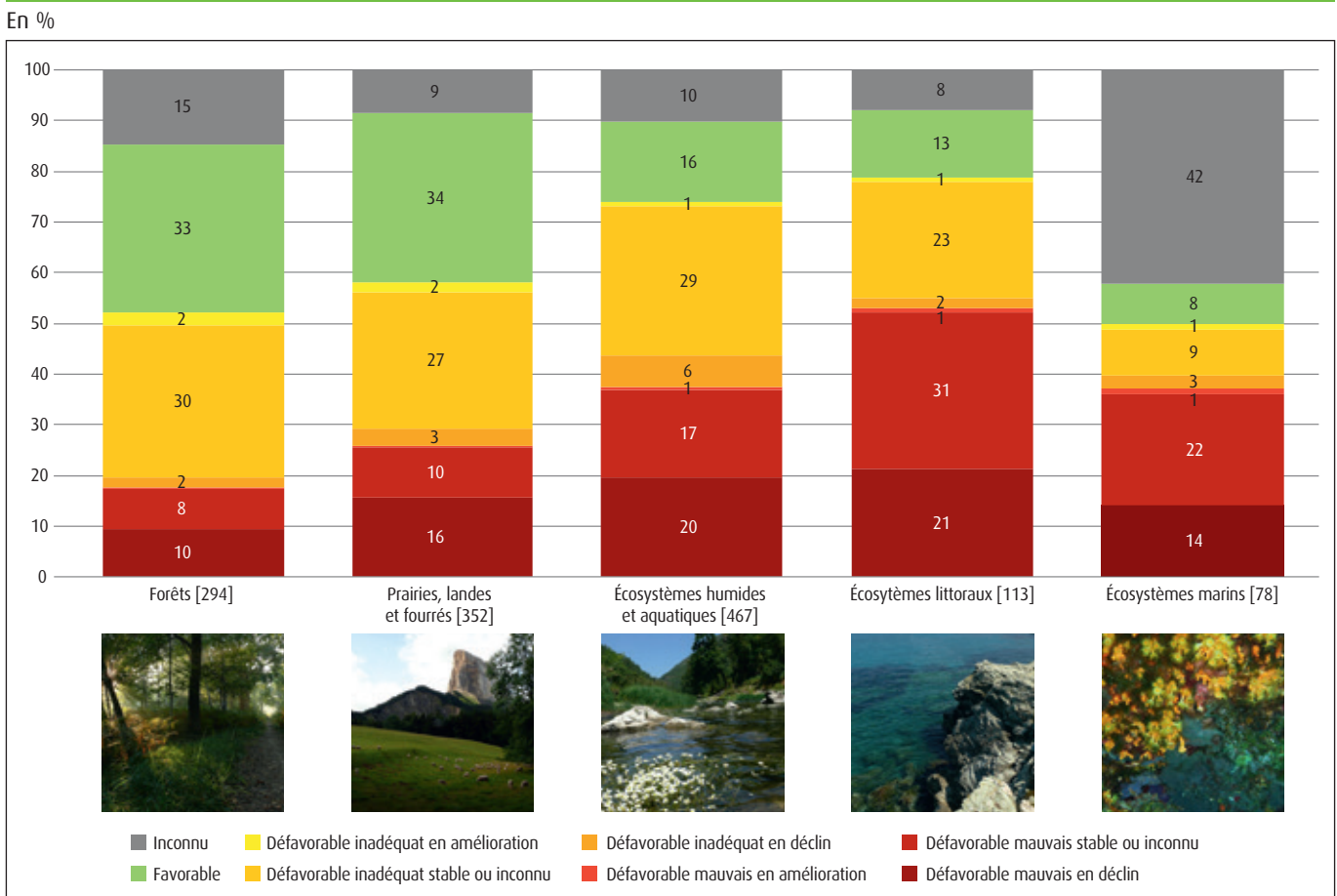
Pour la première fois, une synthèse de l'évaluation a été réalisée pour cinq grands types d'écosystèmes : forestiers, prairiaux et landicoles, humides et aquatiques, littoraux, marins (graphique 3). Cette approche combine les résultats obtenus pour les habitats et pour les espèces, toutes régions biogéographiques confondues.

• Elle révèle que les **écosystèmes littoraux** sont les plus dégradés avec plus d'une évaluation sur deux concluant à un état de

conservation mauvais et seulement une sur huit à un état favorable. Les habitats côtiers méditerranéens ainsi que les habitats dunaires, quelle que soit leur situation biogéographique, sont particulièrement touchés. Les écosystèmes littoraux subissent les effets d'une forte urbanisation des côtes et d'une fréquentation touristique localement élevée.

• Les **écosystèmes humides et aquatiques** (zones humides, lacs et cours d'eau, leur flore et leur faune) comptent également parmi les écosystèmes les moins bien conservés : 16 % des évaluations concluent à un état favorable contre 38 % à un état mauvais. Les tourbières et bas-marais sont des habitats sensibles particulièrement touchés, surtout dans les régions biogéographiques méditerranéenne et atlantique. Les prairies humides, dont les perspectives futures sont plutôt défavorables, sont aussi très affectées, notamment en termes de surfaces et de fonctionnalités. La situation des espèces liées aux zones humides et aux milieux aquatiques est tout aussi défavorable. Les poissons sont particulièrement concernés (notamment les espèces migratrices amphihalines, telles que le saumon atlantique, les lamproies, les aloses ou l'esturgeon d'Europe), ainsi que les crustacés (comme l'écrevisse à pieds blancs, dont l'état de conservation est mauvais dans les quatre régions biogéographiques) et les mollusques. Les milieux humides et aquatiques concentrent l'essentiel des mauvais états de conservation observés pour la flore (par exemple, les sphaignes dans les tourbières, les lycopodes, le glaieul des marais). L'aménagement des vallées alluviales, le drainage des zones humides et les modifications des conditions hydrauliques des milieux aquatiques exercent de fortes pressions sur ces écosystèmes.

Graphique 3 : état de conservation des espèces et habitats remarquables sélectionnés par grand type d'écosystème



Note : les nombres entre crochets indiquent le nombre d'évaluations réalisées.

Source : MNHN (SPN), 2013. Traitements : MNHN-SOeS

• L'état de conservation des **prairies, landes et fourrés** apparaît plus contrasté, avec des états favorables plus nombreux que les défavorables. Les landes et fourrés sont globalement mieux conservés que les prairies et pelouses. La situation de ces dernières n'est pas bonne dans la région méditerranéenne ; elle est préoccupante dans les régions atlantique et continentale, où respectivement 80 % et 64 % de ces types d'habitats sont évalués en mauvais état et aucun dans un état favorable. Comme les landes et fourrés, c'est dans la région alpine que les prairies et pelouses sont les mieux conservées, notamment en altitude. L'urbanisation et la déprise agricole et, à l'inverse, l'intensification de l'agriculture (retournement de prairies, prairies semées peu diversifiées floristiquement, prairies amendées) sont les principales causes de leur dégradation et de la régression de leurs surfaces. Les prairies de fauche et les prairies humides sont particulièrement touchées, de même que les pelouses calcaires et les pelouses sèches à orchidées. Leur détérioration porte atteinte aux nombreuses espèces animales et végétales qui en dépendent. Les populations de ces espèces disparaissent dans certains territoires et se raréfient ailleurs. Les papillons constituent de bons indicateurs de cette dynamique.

• Avec un tiers d'états favorables et seulement 18 % d'états mauvais, les **écosystèmes forestiers** apparaissent dans un état sensiblement moins dégradé. Cela est principalement dû à la situation favorable des espèces associées à la forêt. En effet, 38 % d'entre elles se trouvent dans un état favorable alors que 17 % seulement des habitats forestiers le sont. Par ailleurs, 25 % de ces derniers se trouvent dans un mauvais état, notamment les forêts qui bordent les rivières, contre 16 % pour les espèces. Globalement, les mammifères terrestres constituent le groupe taxonomique le mieux conservé, au premier rang desquels ceux qui fréquentent les milieux forestiers : certaines chauves-souris, le loup, le lynx, le chat sauvage, la genette, la martre, le chamois, l'isard et le castor sont considérés en état favorable, probablement grâce aux efforts spécifiques de conservation dont ces espèces ont pu bénéficier depuis la loi de protection de la nature de 1976.

La loutre, une espèce en amélioration

La loutre d'Europe est inféodée aux cours d'eau, aux étangs et aux zones humides. Autrefois chassée pour sa fourrure et longtemps considérée comme un redoutable prédateur de poissons, l'espèce a fait l'objet de destructions massives essentiellement par piégeage. La pollution des cours d'eau et l'assèchement des zones humides, principalement liés à l'agriculture intensive et à l'urbanisation, ont contribué à son déclin. L'effectif de la loutre, estimé à plus de 50 000 individus au début du siècle dernier, serait actuellement compris entre 1 000 et 2 000 individus.

Toutefois, la situation de la loutre s'améliore. Les populations ont commencé leur lente recolonisation, grâce à la mise en place d'une protection légale de l'espèce en 1976 et la conduite de campagnes de protection. La loutre est aujourd'hui dans un état favorable dans la région atlantique, tout en demeurant défavorable dans les trois autres régions biogéographiques. Les experts considèrent en outre que la tendance d'évolution sur la période 2007-2012 est positive dans toutes les régions.

Le réseau européen d'espaces naturels « Natura 2000 » est le principal outil mis en place par la directive « Habitats » pour répondre à l'enjeu de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. En avril 2013, les sites Natura 2000 couvrent 12,6 % du territoire métropolitain et 12,2 % des eaux métropolitaines sous juridiction française, soit 69 088 km² sur terre et 41 630 km² en mer.

Méthodologie

L'évaluation de chaque habitat et espèce s'appuie sur quatre paramètres, avec quatre modalités chacun (favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais ou inconnu) :

- pour un habitat, il s'agit de son aire de répartition naturelle, de la surface qu'il couvre, de sa structure et de son fonctionnement, ainsi que des perspectives futures prévisibles (viabilité de l'habitat à moyen/long terme en fonction des pressions et menaces qu'il subit) ;
- pour une espèce, il s'agit de son aire de répartition naturelle, de l'état de sa population, de son habitat et des perspectives futures.

Ces paramètres sont évalués, selon des critères précis, à partir des meilleures études et données disponibles, et le cas échéant sur avis d'experts. Pour chaque évaluation, la synthèse des paramètres s'appuie sur une même règle : un seul paramètre « défavorable mauvais » suffit à classer l'espèce ou l'habitat dans cette catégorie (principe de précaution) ; à l'inverse, l'état de conservation n'est favorable que si tous les paramètres sont dans cette catégorie (ou éventuellement avec un paramètre inconnu).

Rare and threatened biodiversity: 22% of habitats and 28% of species have favourable status

As required by the "Habitats" Directive, member states have completed their second evaluation of the status of conservation of Europe's rare or threatened habitats and species. Covering the 2007-2012 period, the evaluation confirmed the conclusions for the preceding (2001-2006) period: in France, the proportion of habitats and species of Community interest with favourable conservation status is low (one habitat in five and one species in four). The status of half of the species and habitats is deemed to have been stable over the 2007-2012 period. Positive trends are noted for some species, related to the protection measures from which they benefit. Such trends are, however, still outnumbered by negative ones. Marine, coastal, wetland and aquatic ecosystems are amongst the most degraded.

Pour en savoir plus

- *Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Guide méthodologique - DHFF, article 17, 2007-2012* (rapport SPN 2012/27), Bensettiti F., Puissauve R., Lepareur F., Touroult J. et Maciejewski L., MNHN-SPN, Paris, 2012, 77 p. + 8 annexes http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2012/SPN_2012_27_Guide_methodologique_EVAL_V1_fev-2012.pdf
- Documents et données liés au rapportage prévu par la directive « Habitats » :
 - Commission européenne (DG Environnement) http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep_habitats/index_en.htm
 - European Topic Centre on Biological Diversity (EEA : réseau EIONET) <http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17>

Antoine Lévêque, SOes
Farid Bensettiti, MNHN/SPN
Renaud Puissauve, MNHN/SPN



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

le point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'observation
et des statistiques

Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Mél : diffusion.so.es.cgdd@
developpement-durable.
gouv.fr

Directeur de la publication :
Sylvain Moreau

Rédactrice en chef :
Anne Bottin

Coordination éditoriale :
Céline Carrière

Conception et réalisation :

ROMATIQUES ÉDITIONS
Impression : Bialec, Nancy
(France), utilisant du papier
issu de forêts durablement
gérées.

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal : décembre 2014